



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	13	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

OBJET : 03-2 - ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS AFFERENTS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

237549

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

03-2 - ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS AFFERENTS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Dans la logique de l'intercommunalité, de son objectif de cohérence territoriale et de solidarité institutionnelle, il est souhaitable de favoriser la coopération intercommunale.

C'est en ce sens que les services de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ont engagé avec les communes membres une réflexion sur la mise en place d'une logistique visant à optimiser la gestion des ressources publiques et à contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Il s'agit concrètement de mutualiser les procédures de marchés publics en recourant aux groupements de commandes pour gérer les besoins en fournitures, services et travaux communs à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et aux communes membres intéressées.

En application de la délibération n°CC.2014.005 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2014 autorisant le Bureau Communautaire à prendre toutes décisions de constitution de groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis a proposé aux communes membres, conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique, la signature d'une convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition de vélos à assistance électrique et d'équipements afférents.

L'acquisition de vélos à assistance électrique et d'équipements afférents fera l'objet d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il convient en conséquence d'approuver la convention constitutive dudit groupement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Composition du groupement :

- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,
- La Commune d'Antibes Juan-les-Pins,
- La Commune de Vallauris Golfe Juan,
- La Commune de Villeneuve Loubet,
- La Commune de Valbonne,
- La Commune de Biot,
- La Commune de La Colle-sur-Loup,
- La Commune du Rouret,
- La Commune d'Opio,
- La Commune de Roquefort-les-Pins,
- La Commune de Saint Paul-de-Vence,
- La Commune de Tourrettes-sur-Loup,
- La Commune de Le Bar-sur-Loup,
- La Commune de Coursegoules,
- La Commune de Bouyon,
- La Commune de Caussols,
- La Commune de Châteauneuf,
- La Commune de Cipières,
- La Commune de Courmes,
- La Commune de Gourdon,
- La commune de Gréolières.

- Modalités de fonctionnement : comme définies dans la convention constitutive jointe à la présente ;

03-2 - ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS AFFERENTS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

- Coordonnateur : La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis a proposé d'être le coordonnateur du groupement de commandes constitué. Elle se verra confier la charge de gérer les procédures liées aux passations de l'accord cadre, au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- Commission d'Appel d'Offres : la Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur ;
- Répartition financière : chaque membre du groupement prendra à sa charge, ses propres consommations ;
- La durée du groupement : le groupement est constitué pour la durée de l'accord cadre qui prendra effet à sa date de notification.

OÙ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et les communes membres en vue de l'acquisition de vélos à assistance électrique et d'équipements afférents, jointe à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.03-2 - ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EQUIPEMENTS
AFFERENTS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731734 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731734-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes